

DATE

OCTOBRE 2013

EXPÉDITEUR

Conseil Local de Développement  
Durable du Pays Diois - 26150 DIE

DESTINATAIRES

Bureau exécutif de la Communauté des  
Communes du Pays Diois  
Comité de Pilotage LEADER-CDDRA

COPIE(S) CLDD

Comité de suivi culture  
Conseil d'administration CLDD

CONSULTATION RAPPORT COMPLET

[www.cldd-paysdiois.fr](http://www.cldd-paysdiois.fr)

OBJET

**Synthèse du Rapport : Recherche-action Culture 2013**

## Contexte

Programme d'action CDDRA 2012 /2018. « Favoriser l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture et faciliter les moments de rencontres ». Montant total : 193 900 euros.

Le comité de pilotage, instance décisionnelle de ce contrat, décide de s'orienter vers des projets de mutualisation et de coordination : (cf. Groupe de travail avec le comité de pilotage du 23/02 organisé et animé par la CCD). Pour cela il a souhaité recueillir les propositions des acteurs culturels eux-mêmes. Lors du comité de pilotage du 23 avril 2012, il a été convenu que le CLDD organise un groupe Culture pour concerter les acteurs culturels afin d'identifier au mieux les projets de mutualisation et également en susciter d'autres.

## Moyens/Méthode

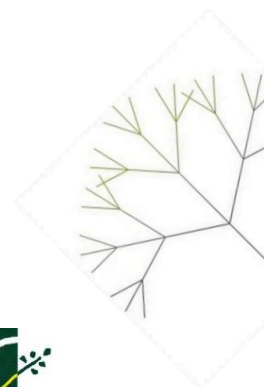
- ➔ Six mois de mobilisation : Un stagiaire, un prestataire extérieur (19 journées), un temps d'animation/coordination CLDD (32 journées), une mobilisation des acteurs culturels du Diois : 9 comités de suivi, 5 réunions publiques. Coût total 16 420 euros.
- ➔ Travail de diagnostic :
  - 18 entretiens « exploratoires » (mairies, institutions, acteurs professionnels et associatifs).
  - e-Formulaire « Recensement des acteurs culturels » envoyés à tous les acteurs culturels : 62 réponses.

## Données chiffrées du diagnostic

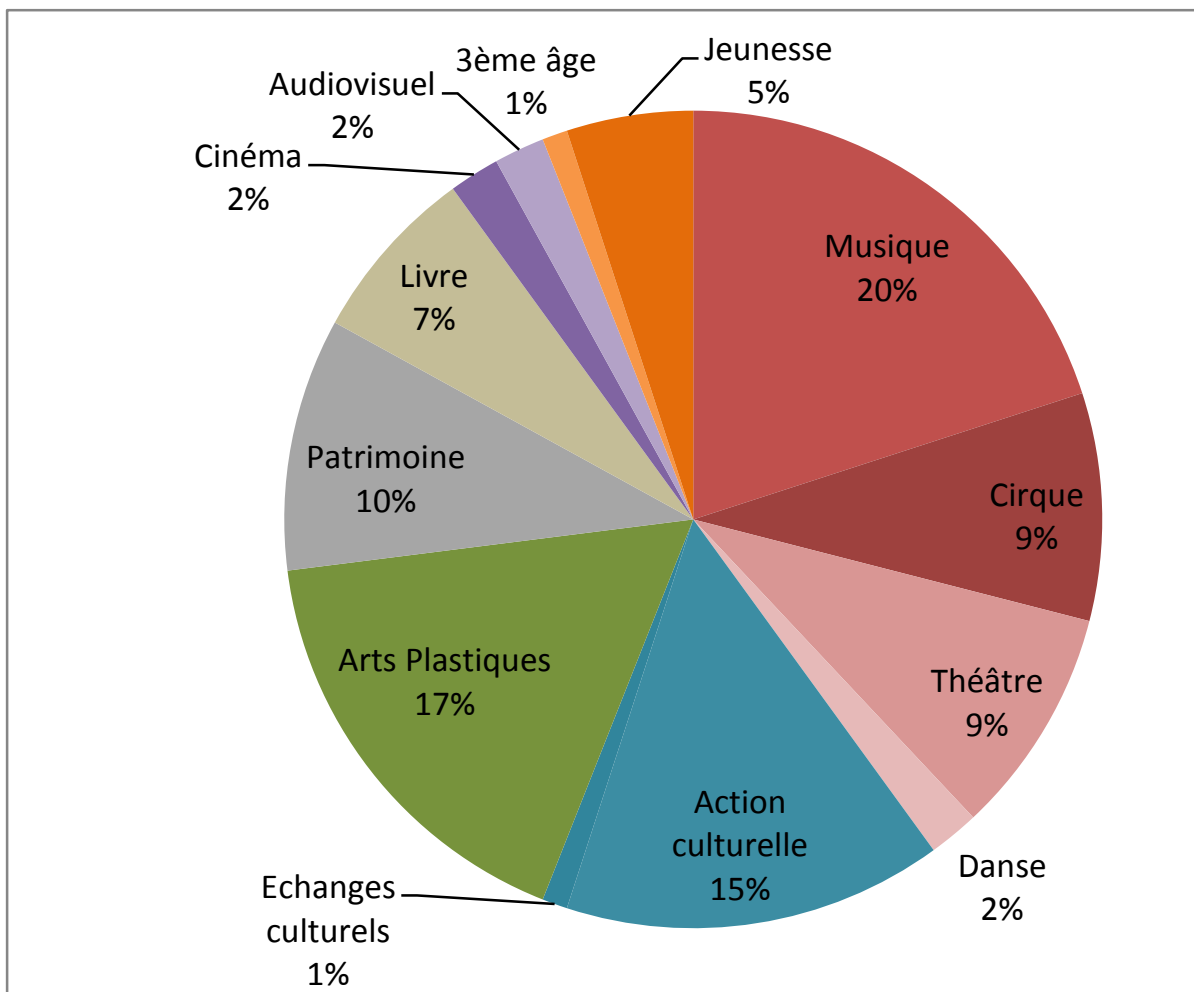
- ➔ **Un recensement des acteurs mis à jour :**
  1. 250 personnes dont 160 structures recensées en 2013, dont :
    - ⇒ Une partie concernant les acteurs culturels : artistes, intervenants culturels, postes administratifs.
    - ⇒ Une partie concernant les organisateurs d'évènements : professionnels ou non.
    - ⇒ Une partie sur les structures d'ingénierie culturelle.

En comparaison il a été recensé lors du diagnostic de 2003<sup>1</sup>, 140 personnes, associations et institutions.

<sup>1</sup> La comparaison est difficile à faire car le diagnostic de 2003 n'avait pas vocation à être exhaustif alors que celui-ci a tenté de l'être.



2. Répartition des acteurs culturels par discipline  
 (Source : enquête e-formulaire « Recensement des acteurs culturels » )



➔ **Une Identification du poids économique du secteur culturel indéniable**

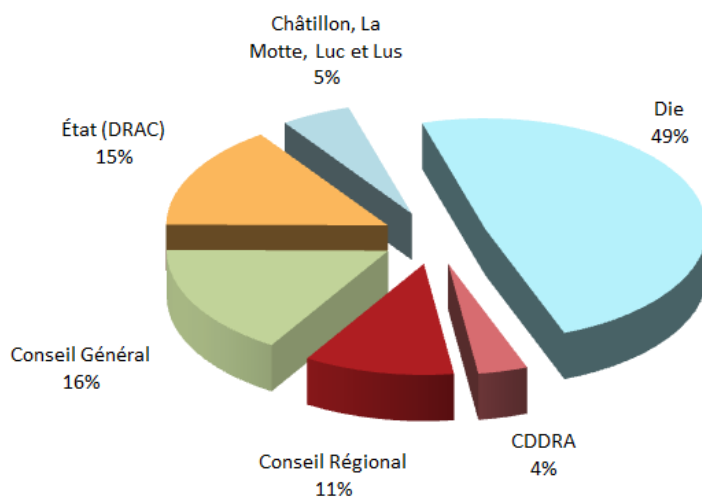
Pôle emploi recense en mars 2013, 75 intermittents du spectacle sur le territoire. A cela s'ajoutent, parmi l'échantillon ayant répondu aux formulaires (45 réponses), 95 salariés recensés sur le volet artistes/intervenants culturels (comprenant des temps partiels et intermittence) et 91 recensés sur l'organisation d'évènements (parfois recoupant les deux volets).  
 Équivalents temps plein : donnée complexe, peu de réponses mais dans les quelques réponses, 45 ETP pour les salariés et 19 ETP pour les bénévoles.  
 Ces chiffres sont issus des 62 réponses aux formulaires sur les 260 envoyés soit 24% de réponses.  
 En extrapolant les chiffres, nous constatons un pourcentage important de l'activité culturelle dans le Diois par rapport à la population active ; en 2006 déjà, l'INSEE recensait 2,9% des actifs<sup>2</sup> travaillant dans le domaine : *culture loisirs*, et c'est sans compter le personnel de *l'administration publique* travaillant dans le secteur culturel ni la part du secteur culturel dans ce que recouvre les catégories *conception/ recherche, prestations intellectuelles*.  
 Le nombre d'acteurs culturels a augmenté depuis 2003, soulignant l'importance de ce secteur sur le territoire. Il est important de noter que le dynamisme du secteur a un impact très fort sur l'attractivité à la fois résidentiel et touristique du territoire.

<sup>2</sup> Source : Insee - Recensement de la population 2006 (exploitation complémentaire).

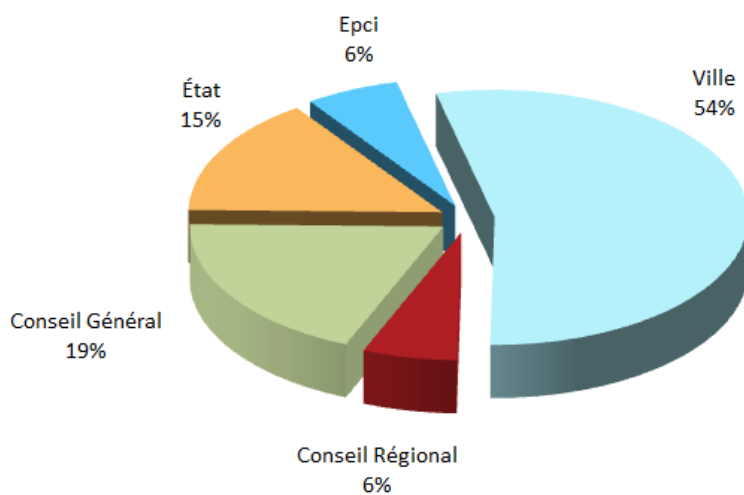


➔ Des financements mobilisés sur le Diois<sup>3</sup> :

### Diois : Financements publics culture 2010-2012



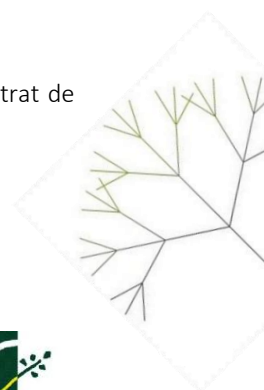
### Rhône-Alpes : Financements publics culture 2008



En moyenne, 606 227 €/an de financement public arrivent sur le territoire (sans compter les subventions d'investissements).

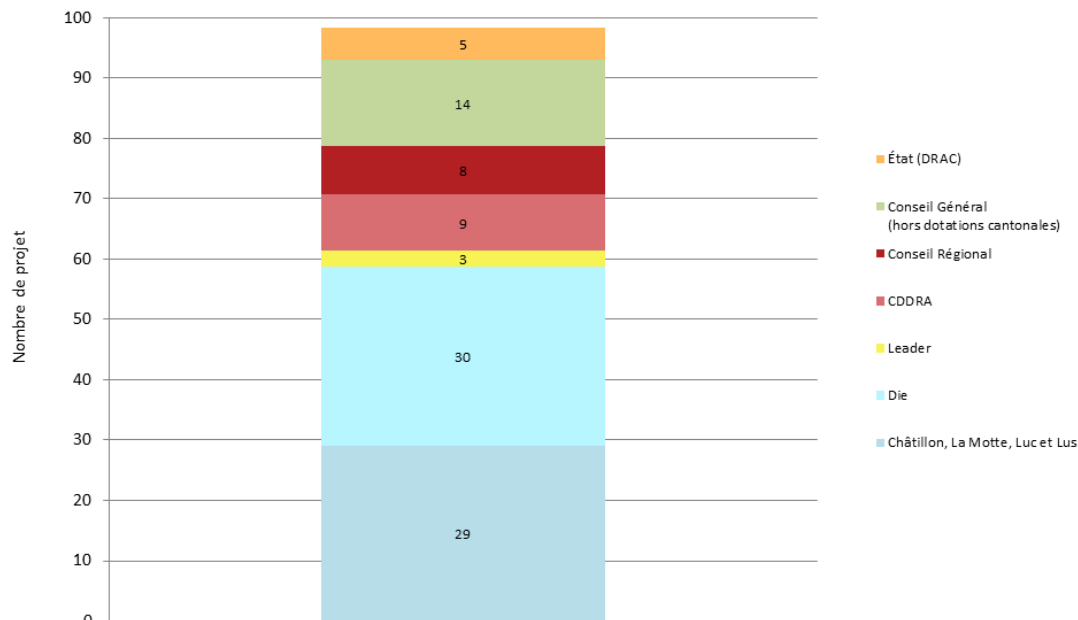
- Les communes rurales interviennent autant que les villes à l'échelle de la région
- La Communauté des Communes du Pays Diois n'intervient pas
- La Région intervient plus à l'échelle du Diois qu'en moyenne sur Rhône-Alpes (le CDDRA – Contrat de Développement Durable de La Région Rhône-Alpes- ne représentant que 4%).

<sup>3</sup> Source des 4 graphiques suivants : voir détails annexes CLDD Pays Diois - Recherche-action culture 2013

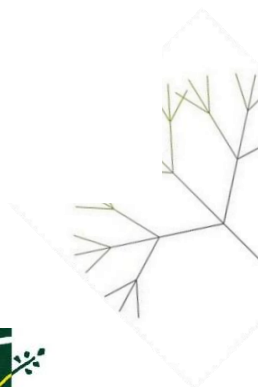
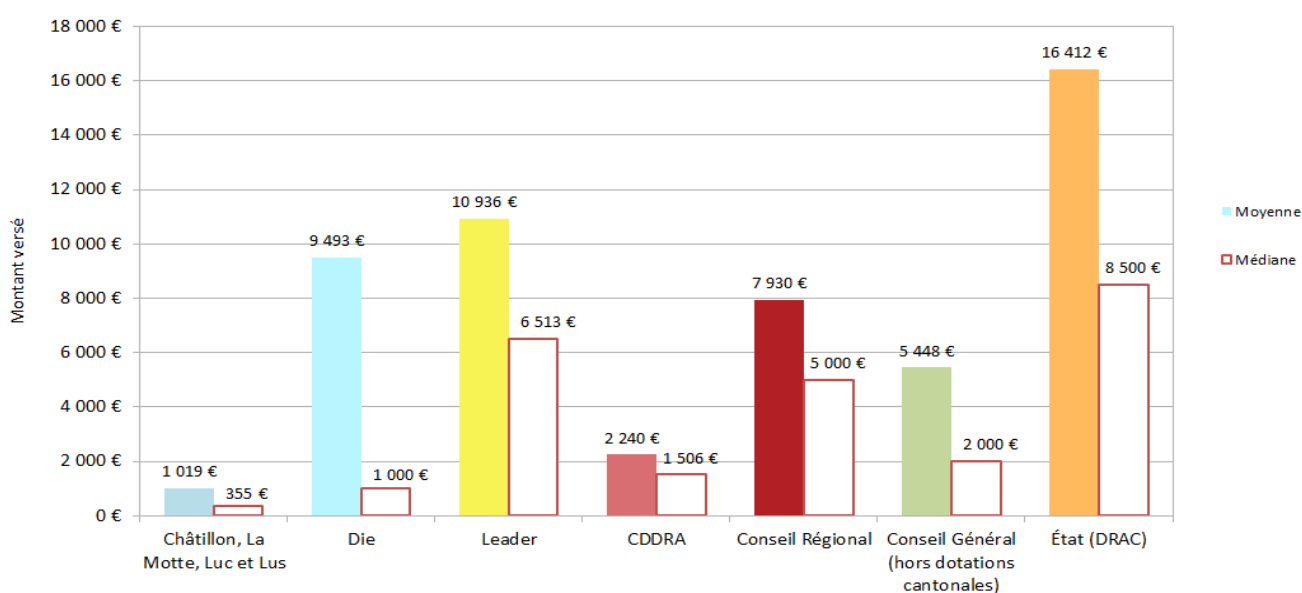


NB : on peut noter que Biovallée (financements Région) a apporté quelques financements sur des projets culturels entre 2010 et 2013 (festival Est-Ouest, R-DWA, association Reliefs, Les Rencontres de l'Écologie au Quotidien), plutôt sur des actions qui participent à la promotion de la Biovallée.

**Nombre de projets aidés**  
 moyenne 2010-2012



**Montant moyen et médiane 2010-2012**



- Les communes aident un grand nombre de projets (environ 30/an pour Die et 30 pour les autres bourgs centres), mais les bourgs centres interviennent pour de faibles montants.
- La ville de Die finance un grand nombre de projets mais la plupart pour des petits montants (médiane à 1000€).
- Le CDDRA intervient à « la manière des communes » : nombreux projets aidés pour des faibles montants.
- Les financeurs CG, Région, Etat, Europe interviennent sur peu de projets mais pour des montants relativement élevés. Cela est d'autant plus vrai depuis le changement de stratégie LEADER qui a orienté ces fonds vers des projets plus structurants.

### Nombre de structures aidées

Sur 2010-2012, 115 structures différentes ont perçu des subventions publiques, la majeure partie, de façon régulière.

Parmi elles, 65% perçoivent uniquement des subventions d'un seul financeur (souvent la commune, 30%).

On peut voir que 5 structures sont plutôt financées par des financeurs supra départemental (parmi elles, 3 perçoivent des subventions de plus de 4 origines différentes) alors que la majeure partie des structures sont plutôt financées par communes/dotations cantonales.

On remarque que le CDDRA intervient à la fois sur des structures d'ampleur supra territoriale (cofinancées DRAC/Région) et des structures plus locales (communes/dotations).

## Valeurs et éthique

*« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »<sup>4</sup>*

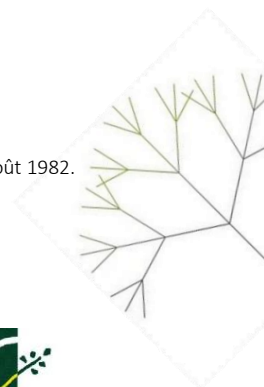
La culture est posée ici comme « à part entière », à soutenir en premier lieu pour elle-même avant d'être l'outil de développement du territoire (attractivité résidentielle, touristique, retombées économiques directes et indirectes...).

## Orientations induites

### Besoin de gouvernance territoriale

1. **Politique culturelle à l'échelle du territoire Diois** : la compétence culturelle intercommunale pourrait être une possibilité mais pas nécessairement sur l'ensemble de la culture.
  - ➔ Quelles solutions possibles ? Comment soutenir la culture « au-delà » des événements ?  
Voyage d'études/exemples : Communautés des Communes ; du Trièves (Isère) et du Cheylard (Ardèche).

<sup>4</sup> Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982. Définition de la culture par l'UNESCO.



2. **Espace de débats** : pour continuer l'échange des points de vues créé par le comité de suivi (capitalisation d'expériences, diffusion des outils existants, suivi de la mise en œuvre opérationnelle des préconisations par une instance paritaire).
  - ➔ Qui anime ? Quelle fréquence ? Quelle instance ?
  
3. **Ingénierie territoriale d'appui aux acteurs culturels** : information, recherche de financements, animation de réseau, veille documentaire et formation, renforcement de la **coordination des financeurs** pour une meilleure lisibilité : diffusion d'informations sur les interventions de chacun (État, Région, CG, PNR, Biovallée...), invitation des financeurs à 1-2 comités de pilotage CDDRA /an, plus temps techniques.
  - ➔ Qui anime ? quel dimensionnement de mission (border le rôle de cette personne)
    - => Proposer un temps de réflexion spécifique pour déterminer ce qui relève des collectivités ou des acteurs culturels, détailler les modes de coopération entre public et privé.

## Développer l'accès aux lieux et aux matériels mutualisés

---

### 1- Accès aux lieux

- Diagnostic :

- Recensement des lieux et usages actuels => besoin d'articulation entre les lieux et les besoins (étude plus approfondie sur les usages potentiels).
- Besoin de lieux de répétition en condition
- Besoin de lieux de travail administratifs (lien à faire sur co-working/temps de bureau partagé)
- Besoin de lieux dédiés d'exposition et reconnus (lien avec valorisation touristique et démarche spot nature)
- Reconnaissance / mise en valeur des lieux de diffusion itinérants et hors bourgs centre.

- Propositions :

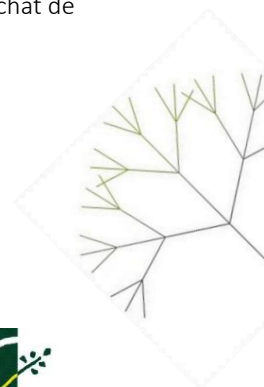
- **Information** des lieux et matériels à disposition : travail de mise en ligne des lieux potentiels et des équipements avec Pôle Numérique et leur outil Ushuaïdi.
- **Étude des travaux et aménagements nécessaires** pour la réhabilitation des lieux (confrontation des besoins entre propriétaires et acteurs culturels) : quels usages possibles ? quels besoins de travaux ? quelles conditions d'accès (nb personnes, équipements, tarifs...)?
  - ➔ Qui ? Stage dédié ? mission du CLDD dans la suite du groupe culture ?
- **Faciliter l'accès aux lieux équipés ou non** :
  - ➔ Groupe de travail qui réfléchit aux conditions (tarifs, assurance, gestion, responsabilité, système de réservation...) -> convention de partenariat/règlement
  - ➔ Réflexion sur le moyen d'aider au fonctionnement de lieux (gestionnaire) pour aider indirectement la création, la pratique et/ou la diffusion.

### 2- Accès au matériel :

- Diagnostic : le matériel existe

- Propositions :

- ➔ Suite à un travail de terrain : pas pertinent de financer des pôles de matériels sur chaque canton : ça ne correspond pas aux souhaits des acteurs locaux rencontrés.
- ➔ Appuyer juridiquement les réseaux d'échanges informels
- ➔ Aider au développement des structures d'appui logistique existantes :
  - Théâtre de Die : pas de mission sur le matériel pour le moment
  - EKO : seule structure de la Vallée, Aurel => accompagner la mutation en SCOP, aide à l'achat de matériel.



### Aider au regroupement des compétences :

1. **Accompagnement /structuration** (GIE, Coopératives, groupement d'employeurs, SCIC...)
  - Accompagnement Site de Proximité : appui méthodologique spécifique à ce public
  - Valorisation d'outils existants (ex : SCOP Solstice)
2. **Aide au démarrage**
  - Lignes de financements ESS (Économie Sociale et Solidaire)
  - CDDRA
3. **Aide au développement** des structures existantes et émergentes  
 Ex : Groupement d'employeur la Pelote : mutualiser d'autres prestations que la diffusion.  
 Ex : Soutenir les projets innovants

### Favoriser la transversalité dans les projets / l'accès à la culture pour tous

1. **Enfance jeunesse** :
  - o Cette notion est aujourd'hui une des priorités nationales en terme culturel. Il semble que sur un territoire disposant de l'ensemble des établissements scolaires (de la maternelle au secondaire), il soit souhaitable d'avoir une politique d'éducation artistique et culturelle forte et concertée (mise en synergie de l'ESCDD, école de musique, théâtre de DIE, CCD et des autres acteurs du secteur), afin de permettre une optimisation des moyens financiers et humains. La réforme des temps scolaires est un autre élément de contexte qui abonde dans ce sens.
  - o formalisation des partenariats au sein de la cité scolaire du Diois (collège/lycée)
2. **Tourisme** : Valorisation de « la culture » dans l'offre touristique globale
3. **Autres secteurs en émergence** : relations internationales, culture scientifique, technique et industrielle ...

## Modalités de soutien et critères d'éligibilité

*Le CDDRA n'a pas vocation à financer le fonctionnement des structures de manière pérenne mais plutôt des petits investissements ou l'aide au démarrage.*

1. **Création d'un appel à projets avec deux dates limites de dépôt des dossiers** dans l'année à destination des **événements** : appel à projets pour une meilleure lisibilité et communication.
  - Actions collectives qui ont un effet structurant et mobilisateur
  - Subsidiarité : le CDDRA intervient sur ce qui n'est pas financé ailleurs ...
  - Acteurs locaux : privilégier les structures ancrées régulièrement dans le territoire
  - Partenariats locaux
  - Amélioration continue : évaluation du bilan de la manifestation précédente pour faire évoluer l'édition suivante (ancrage local, développement durable...)
  - Rencontre : brassage des publics, des disciplines, etc.
  - Evènement fédérateur
  - Accessibilité de la culture pour tous.
  - Périodicité des actions ?
2. **Mise en place d'un financement au fil de l'eau pour les domaines concernants : Les lieux et le matériel, les projets transversaux, le regroupement de compétences.**  
 Avec des interrogations à soulever concernant les responsables des deniers publics :
  - Rendre opérationnels les espaces publics qui en ont besoin ?
  - Animer uniformément le territoire ?
  - Aider tous les projets dès qu'ils mutualisent plusieurs acteurs ?
  - Lisser les disparités en termes de secteurs présents sur le territoire, favorisant certains secteurs déjà présents ?



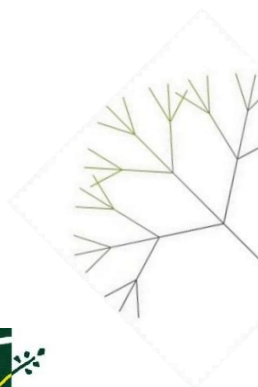
## CONCLUSION

Ce diagnostic répond à la demande concernant l'analyse de l'offre culturelle en Pays Diois. Reste qu'elle doit être complétée par une étude des besoins des habitants du territoire ainsi que des touristes.

Ce travail d'enquête auprès de la population du Diois pourrait être mené par **une commission paritaire sur la culture** à l'image de l'expérience du comité de suivi de cette recherche action. Elle permettrait d'avancer conjointement sur l'offre, la demande et les orientations politiques présentes sur le territoire afin d'élaborer un schéma de développement culturel durable du Pays Dois à l'instar des Agendas 21 de la Culture<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> <http://reseauculture21.fr/>





# Les Lieux de manifestation culturelle du Diois

